

de 10 à 125 millions sans disloquer notre effort de guerre. L'emploi des hommes et des matériaux paralyserait complètement notre effort de guerre. J'ai bien pu dire dans une occasion précédente que j'ai été talonné et poussé de tous côtés, me pressant de demander de l'argent au trésor. Je ne crains pas de l'avouer car je parle quelquefois de façon impromptue. Je ne prépare pas un discours quatre ou cinq mois à l'avance: je dis simplement ce que je pense. J'ai pu manifester quelque impatience au sujet de demandes d'argent au trésor de l'Etat.

M. McGEER: Vous ne diriez pas, je pense, que vous ne pouvez pas verser une pension aux vieillards sans nous mettre à la gêne.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne crois pas que je dirais cela au sujet de toute autre chose, mais lorsque vous multipliez ces demandes par cent, alors je le dirais. Voilà l'ennui. Le premier ministre et le Gouvernement de 1926 à 1930 ont procédé de cette façon non en supposant qu'il s'agissait d'une question impliquant en premier lieu la responsabilité gouvernementale, comme l'honorable député semble soutenir, mais en supposant tout le contraire. Voilà pourquoi ils ont accordé des octrois pour venir en aide aux provinces en en laissant le rouage administratif entre les mains de ces dernières. Ces pensions aux vieillards ne sont pas payées par le gouvernement du Dominion, mais par le gouvernement des provinces, et le gouvernement fédéral accorde des octrois pour permettre aux provinces de verser ces pensions. L'intention du Gouvernement est d'augmenter ces octrois pour la pension de vieillesse sous le régime de notre constitution actuelle.

Je ne crois pas qu'il soit irraisonnable, anti-économique ou d'une politique surannée de dire que ceux qui ont la première responsabilité doivent l'assumer quand on constate que les provinces ont passé d'un déficit global d'environ vingt millions avant la guerre à un surplus combiné de 60 à 70 millions aujourd'hui, alors que le Gouvernement fédéral, qui pouvait équilibrer son budget avant la guerre, a maintenant un déficit de plus deux milliards de dollars. Quoi qu'il en soit, j'ai déclaré en novembre 1941 que si les provinces s'adressaient à nous, nous accueillerions favorablement leurs démarches. Nous avons tenu cette promesse à la lettre et avec toute la diligence que nous pouvions y mettre, à moins de prendre nous-mêmes l'initiative et de faire pression sur les provinces. Cette initiative j'ai cru que nous ne devions pas la prendre et je me suis opposé à le faire parce que cette responsabilité relève au premier chef des provinces. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. ESLING: Relativement à l'application de cette loi, il s'est produit un état de choses qui n'avait jamais été prévu. Je veux parler surtout de ces provinces qui limitent les revenus personnels des pensionnaires à \$125 par an, ce qui représente un revenu global maximum de \$365. Tout ce que le pensionnaire gagne en plus de cette somme est déduit de sa pension par la province. Or, jamais dans l'histoire de notre pays n'a-t-on vu un si grand besoin de main-d'œuvre et bon nombre de ces vieillards pourraient accomplir des travaux légers de jardinage et le reste. Eux-mêmes ne demandent pas mieux que de le faire et leurs services seraient extrêmement précieux. Dans ma localité, un homme que je connais avait gagné \$25 par mois l'année durant, soit un total de \$300. Lorsque l'inspecteur a fait sa tournée et a découvert ce fait il a réduit la pension de \$20 à \$14 par mois pour une période de cinquante mois de façon à faire rembourser par le pensionnaire la somme de \$300.

M. BLACKMORE: C'est une honte.

M. ESLING: Il doit sûrement être possible de remédier à un tel état de choses par des moyens administratifs.

L'hon. M. ILSLEY: Je suis au courant de cette situation.

M. MacINNIS: Je serais porté à m'excuser de prendre la parole à cette heure tardive et juste au moment où nous songeons à terminer les travaux, n'était l'attitude d'apaisement que le Gouvernement a adoptée à l'occasion des discours qui ont été prononcés sur cette question. Je ne vois donc pas pourquoi je retiendrais mon bras, ou devrais-je dire plutôt ma langue. Tout d'abord, je signalerai à l'attention de l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. McGeer) quelques faits historiques qu'il n'a pas réussi à découvrir au cours de ses recherches. Il a reconnu au premier ministre (M. Mackenzie King) beaucoup de mérite pour l'adoption de notre loi de pension de vieillesse. A moins d'avoir à se contenter de \$20 par mois pour vivre, peut-être peut-on féliciter ceux qui sont responsables de l'adoption de cette mesure. Lorsqu'on songe que la pension de vieillesse est fixée à une somme aussi minime que \$20 par mois et que l'âge en est arrêté à 70 ans, il semble absolument évident que c'est à contre-cœur que cette loi a été consignée dans nos statuts. C'est dans les mêmes dispositions qu'on a décidé de n'accorder que le montant le plus faible possible. Je me suis souvent demandé pourquoi on avait décidé que l'âge de la pension serait 70 ans, du moins me le suis-je demandé avant de venir au Parlement. Après mon arrivée et après avoir